



**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 08 novembre 2021**

Conseillers Municipaux 15 - Présents 15

Date de convocation : 02 novembre 2021

Compte rendu sommaire des décisions prises par le Conseil Municipal (article L2121-25 du CGCT)

Le Conseil Municipal de la Commune de Sainte Valière légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Viviane DURAND, Maire.

PRÉSENTS : Viviane DURAND, Jean-Paul BRU, Gérard DAUZAT, Nicolas SOURD, Ingrid NUIJTEN, Catherine CAMBRIELS, Rémy CAMBRIELS, Marie PECH, Stéphanie MAZAROTTI, Rémi HERPIN, Hervé RIVAT, Eric LAPIERRE, Charles CATHALA, Ingrid VOLLEREAU.

SECRÉTAIRE : Stéphanie MAZAROTTI

La réunion débute à 18 H 30 sous la présidence de Viviane DURAND, Maire.

Après avoir présenté les comptes rendus du 14 et 28 septembre 2021, Madame le Maire rappelle l'adhésion de la commune au réseau de lecture publique du Grand Narbonne depuis 2019. Sa convention d'adhésion à terme elle propose de la renouveler jusqu'en 2024.

[Le Conseil Municipal approuve le renouvellement de la convention du réseau de lecture publique jusqu'en 2024 et autorise madame le Maire à la signer.](#)

VOTE : à l'unanimité

* * *

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le festival « Vents de Scènes » qui a pour objectif d'offrir aux habitants 3 sessions de spectacle dans des lieux emblématiques du patrimoine. Il rassemblerait les Copmmunes de Ginestas, Paraza, Roubia, Saint Marcel/Aude, Saint Nazaire/Aude, Sainte Valière et Ventenac Minervois. Notre participation est fixée à 250 €. Elle donne lecture de la convention de partenariat qui pourrait être signée avec l'association Lézarts.

[Le Conseil Municipal approuve la convention et autorise madame le Maire à la signer.](#)

VOTE : à l'unanimité

* * *

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Grand Narbonne assure le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés des communes membres en exerçant la globalité de la compétence à savoir : la collecte, le tri, le traitement et la valorisation.

En complément de la TEOM, le Grand Narbonne a institué, en vertu des articles L2224-14 et L 2333-78 du CGCT la Redevance Spéciale destinée à financer les déchets des bâtiments non assujettis à la TEOM ainsi que les déchets déposés par les agents communaux à la déchetterie de Ginestas. Il est nécessaire de conventionner avec le Grand Narbonne pour règlementer le service et la tarification de cette redevance spéciale dont la participation 2020 s'élève à 2 796, 44 €.

[Le Conseil Municipal approuve la convention avec le Grand Narbonne et autorise Madame le Maire à la signer.](#)

VOTE : à l'unanimité

* * *

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que Johnny VERGNES Rédacteur Principal de 1^{ère} classe exerçant les fonctions de secrétaire de Mairie est inscrit sur la liste des Attachés Territoriaux par la promotion interne. Elle propose de modifier le tableau des emplois de la commune au 1^{er} janvier 2022 par la création d'un poste d'Attaché Territorial et la suppression du poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal approuve la modification du tableau des emplois de la commune tel que présenté par Madame le Maire.

VOTE : à l'unanimité

* * *

Madame le Maire fait part du courrier de la Présidente du Conseil Départemental qui propose à la commune la gestion de la barrière « inondation » installée route de Paraza.

Considérant que la Route est classée au réseau routier départemental et que la barrière a été posée par les services du département, sans consultation de la commune, le Conseil Municipal ne souhaite pas en prendre la gestion. La commune restera toutefois vigilante à la surveillance de cet axe en cas d'intempéries.

VOTE : à l'unanimité

* * *

Aucune question diverse et les sujets étant épuisés madame le Maire lève la séance à 20 h 30

Sainte Valière, le 09 novembre 2021

Viviane DURAND

Maire de Sainte-Valière

